

## Le problème récurrent des traductions liturgiques

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Culte divin](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 29 mars 2015



Dans le dernier numéro de [L'Homme Nouveau](#), **Roger le Masne**, président de l'Association des Amis de l'Abbé Jean Carmignac, soulève divers problèmes concernant les traductions liturgiques :



"On sait que la messe actuelle est célébrée sous l'une ou l'autre de deux formes, ordinaire et extraordinaire, expressions créées par le motu proprio Summorum Pontificum de **Benoît XVI**, le 7 juillet 2007. Il n'y a pas deux versions du missel romain mais deux formes de l'unique et même rite romain. La forme extraordinaire, « messe de saint Pie V », n'était pas une nouvelle messe à l'époque de Pie V. Elle n'était qu'une restauration de la messe plus ancienne, à la demande du concile de Trente (1545-1563) qui voulut mettre fin à un certain désordre apparu au fil des siècles, pour que « le sacrifice soit accompli selon le même rite partout et par tous ». En revanche la messe de forme ordinaire, « messe de Paul VI » est une nouvelle messe, ce qui n'entame en rien sa validité. Elle provient de la constitution apostolique Missale romanum du 3 avril 1969. À cette occasion, des traductions liturgiques nouvelles, vers le français, sont apparues, dont celle du Pater (antérieure, datant de 1966). Mais certaines de ces traductions ont été jugées infidèles. En 2001, la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements fit paraître une instruction, Liturgiam authenticam. On y lisait notamment : « *Les omissions et les erreurs, qui affectent jusqu'à présent les traductions en langues vernaculaires, ont constitué un obstacle au juste progrès de l'inculturation, spécialement en ce qui concerne certaines langues* ».

Les traductions nouvelles arrivent. Il est vrai que pour la forme extraordinaire il n'en est habituellement pas besoin car, dans la plupart des cas, la célébration se fait en latin conformément à la prescription de Vatican II.

Premier pas d'une nouvelle traduction

Premier évènement dans ce sens : nouvelle traduction liturgique de la Bible (approbation de Mgr **Aubertin** le 12 juin 2013). Deuxième évènement : nouveau lectionnaire du dimanche et de

la semaine entré en application le premier dimanche de l'Avent, 30 novembre 2014. On peut toutefois regretter que dans cette traduction subsiste ce que nous croyons être un faux-sens déjà signalé : le verbe « mereor », mériter, est omis, et cela est visible dès la première oraison du missel de ce 1er dimanche de l'Avent. Il est traduit par « entrer en possession de... » comme précédemment. Est gommée l'idée biblique que nous pouvons mériter de posséder le Royaume.

Arrêtons-nous sur deux points faisant problème, parmi d'autres. Le premier est le « consubstantialem » du Credo de Nicée-Constantinople qui avait été traduit par « de même nature ». Si l'on se contente de s'arrêter aux mots, on arrive à une évidence dont on peut se demander quelle est la grande vérité que l'Église nous fait proclamer chaque dimanche dans le Credo : « Le Fils est de même nature que le Père ». N'est-ce pas le propre de tous les fils ? On nous expliquera : il faut comprendre « de même nature divine ». Mais cela n'est pas précisé. On aurait pu dire aussi que le Fils est de même nature que l'homme puisque le Christ a deux natures, la nature divine et la nature humaine. Cette traduction de « consubstantialem » par « de même nature » est donc réductrice. Deuxième difficulté, celle du Pater et notamment de la sixième demande où l'Église nous fait dire depuis 1966 : « Ne nous soumetts pas à la tentation ». Dès sa parution, l'abbé **Carmignac** l'avait qualifiée de blasphématoire. En effet les dictionnaires nous disent que « soumettre » signifie « mettre sous la domination de » ; d'autre part, le Pape **François** nous a dit que la tentation, c'était Satan. Donc « Ne nous soumetts pas à la tentation » équivaut à dire « Ne nous mets pas sous la domination du diable », et prier Dieu de ne pas le faire c'est laisser entendre qu'il pourrait le faire. Ainsi, pour l'abbé Carmignac, les fidèles de France blasphèment (heureusement sans en être conscients pour la plupart) depuis Pâques 1966.

Dès 2013 les évêques ont retenu une nouvelle traduction : « Ne nous laisse pas entrer en tentation ». Cette traduction est apparue pour la première fois le premier mardi de Carême (24 février dernier) dans la lecture de l'Évangile. Mais pour ce qui est de la récitation du Pater à chaque messe après la Prière eucharistique, il semble qu'elle soit différée jusqu'à ce qu'une réunion œcuménique (protestants, orthodoxes,...) ait pu se réunir pour l'approuver. Autre modification attendue dans le Pater, le « aussi », intempestif.

Finalement retenons la conclusion de l'abbé Carmignac. Nous nous accrochons à des problèmes de traduction. Mais ne devons-nous pas, outre cet intellectualisme de bon aloi, nous imprégner aussi du mystère de la présence de Dieu en nous, mystère au sens de : inaccessible à la raison humaine, impénétrable ? N'y a-t-il pas un sentiment de suffisance, proche de l'orgueil, de dire, de nous-mêmes, que Dieu ne devrait pas..., Dieu ne peut pas faire que..., Dieu ne doit pas nous... (par exemple, tenter ou mettre à l'épreuve), dilemme de la traduction

impossible ?"